

## Note d'information

### Hébergement Chambre Individuelle SYLVA CAMPUS

#### (internat étudiant apprenti)

Les étudiants ont la possibilité d'être logés dans des chambres individuelles au sein d'un bâtiment neuf sur le site de l'établissement.

**L'internat étudiant** reprend les règles collectives de l'internat traditionnel à la différence près qu'il propose des chambres individuelles (= chambre équipée avec sanitaires privés).

**Hébergement** : chambre simple (chambre d'une personne d'environ 19m<sup>2</sup>). 2 chambres sont également disponibles pour les Personnes à Mobilité Réduite.

#### **Chaque chambre est équipée de :**

- 1 lit en 90 x 200
- 1 placard de rangement
- 1 table-bureau
- 1 chaise
- 1 Kitchenette comprenant : 2 plaques chauffantes à induction, un évier, un réfrigérateur
- 1 salle de bains comprenant : douche, WC, lavabo, 1 petite poubelle
- Vaisselle et accessoires de cuisine :

. 1 carafe à eau	. 2 verres
. 2 grandes assiettes	. 2 tasses
. 2 petites assiettes	. 2 bols
. 2 fourchettes	. 1 poêle
. 2 couteaux	. 1 casserole
. 2 grandes cuillères	. 1 couvercle
. 2 petites cuillères	. 1 saladier

#### **Les chambres ne comprennent pas :**

- Draps, couettes et linges

#### **Espace commun :**

- Lave-linge
- Sèche-linge
- Four micro-onde

**Période de location : de septembre à septembre soit sur 16 semaines de présence.**

Ouverture le dimanche soir sur les semaines concernées (cf calendrier de cours Bachelor)

**Pas de repas pris au self le dimanche soir ni le lundi matin.**



**Les chambres doivent être entièrement vidées et nettoyées le vendredi matin lors de chaque départ.**

**Montant année scolaire 2024/2025 :**

Chambre individuelle + régime obligatoire interne (prise des repas au self) sur les semaines de présence en cours uniquement (16 semaines).

**Chèque de caution : 330 €**

	TARIF chambre individuelle + régime Interne
BACHELOR	3 832 €

**Ces frais sont réglés en 12 mensualités égales d'octobre 2024 à septembre 2025.**

L'hébergement en chambre individuelle ne bénéficie pas des aides au logement de la CAF.

Les frais annexes (hébergement, restauration) pourront être pris en charge partiellement par l'OPCO (Opérateur de Compétence).

A titre indicatif, pour 2023/2024, la prise en charge était à hauteur de 3€/repas pris au self et 6€/nuitée à l'internat.

**Attribution :**

**Attribution dans la limite des places disponibles.** Une commission se réunira afin d'informer les étudiants apprentis de la réponse apportée à leur demande d'hébergement.

*Si vous êtes intéressé(e) par cette formule d'hébergement à la rentrée prochaine, vous pouvez en faire la demande par mail à [c.delefortrie@sylvacampus.fr](mailto:c.delefortrie@sylvacampus.fr) avant le 10 juillet 2024.*

